



Arrêté 2024.07\_02

DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Arrondissement de Vire  
Canton de Condé sur Noireau  
Commune de Valdallière

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

*Autorisation préalable de pose de panneaux événementiels temporaires sur le domaine public*

**Le Maire de Valdallière,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Environnement ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** la demande de Monsieur Eric LAPERSONNE, apiculteur, Rucher de la Poterie, en date du 2 juillet 2024 visant à la pose de panneaux d'information et de direction dans les communes déléguées de Valdallière à partir de la semaine 27 et retrait dès la semaine 31 dans le cadre du marché du terroir organisé le 27 juillet 2024, 3 rue de la Poterie Vassy 14410 VALDALLIÈRE.

## ARRÊTE

### Article 1 :

M. Eric LAPERSONNE est autorisé à poser des panneaux événementiels et directionnels temporaires dans les communes déléguées de Valdallière dans le cadre du marché du terroir organisé le 27 juillet 2024.

Ce dernier veillera également à retirer toutes les affiches après la manifestation et laissera le domaine public en bon état de propreté.

### Article 2 :

La présente autorisation est valable du 4 au 31 juillet 2024.

Fait à Valdallière, le 4 juillet 2024

Le Maire,  
Frédéric BROGNIART

*Le Maire,*

- Certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.*
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.*

